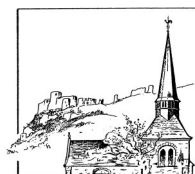


L'ECHO DE BOUAFLES

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BOUAFLES

Automne 2020



Edito

Madame, Monsieur, Chers Bouaflais,

En mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe que je menais. Je tiens à vous remercier au nom de tous. L'engagement de l'équipe municipale au service de la commune est entier et nous avons, dès juin dernier, mis en œuvre les projets annoncés.

Je suis particulièrement heureuse de la parution de l'édition automnale de L'ECHO DE BOUAFLES que vous recevez à domicile ; ce numéro recense des informations, des conseils pratiques.

Communiquer est une de nos priorités.

Aussi, nous avons souscrit à l'application pour téléphone portable PANNEAU POCKET. C'est un moyen immédiat et fiable d'alerter, de transmettre et d'informer. Cette application est totalement gratuite et anonyme pour les utilisateurs.

Je vous invite à consulter le site internet de la mairie www.bouafles27.com et à remettre à son webmaster Karine Poullain, toutes

les informations associatives notamment.

Je signale également une ouverture plus large des horaires d'accueil du secrétariat de mairie, 3 jours dorénavant et un accueil téléphonique renforcé.

En cette période difficile due à la situation sanitaire que nous affrontons, il est particulièrement important de privilégier l'échange. Annuler ou remettre les manifestations telles que le REPAS DES AÎNÉS, le TELETHON, LE SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS, etc... sont des décisions difficiles mais indispensables. Notre priorité est de faire barrage à la COVID 19 et de préserver la santé de nos administrés. L'entraide et la solidarité se sont déployées lors des semaines de confinement au printemps dernier, je ne peux que m'en réjouir et vous remercier, et souhaiter que cela perdure au-delà de cette période difficile.

Je souhaite bonne lecture à chacun d'entre vous et vous donne rendez-vous au prochain numéro.

Anne FROMENT PROUVOST - Maire

Sommaire :

- ANNIVERSAIRE & CÉRÉMONIES
- RENTRÉE : ÉCOLE DES BOIS DE SEINE
- LES ASSOCIATIONS
- NOUVEAU COMMERCE
- PROJET CŒUR DE BOUAFLES
- RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES
- ECOPÂTURAGE
- LE C.C.A.S.
- LA PÊCHE SPORTIVE
- TRAVAUX ÉGLISE
- SYGOM
- FLASH INFOS

Présentation de l'équipe municipale

Anne FROMENT PROUVOST, **Maire** - Patricia PENARD, **1ère adjointe**, chargée principalement du budget et de la gestion des relations financières - Olivier RICOLLEAU, **2ème adjoint**, en charge des ressources humaines, des travaux et des relations avec les organismes extérieurs et les collectivités - Béatrice MÉGRET, **3ème adjointe**, en charge des affaires sociales, des affaires scolaires et des relations avec les associations. Chaque adjoint a en charge la compétence en terme d'urbanisme et d'état-civil.

Les conseillers municipaux : Alain DRUON - Lilian FAURE - Karine POUILLAIN - Nathalie LEPRÊTRE - Séverine SAINT-GERMAIN - Alexandre DERREY - Alain MARC - Patricia BARTOLI, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme - Marie-Thérèse PEZET - Philippe LEHALLEUR - Murielle LEVASSEUR-DUSSART, conseillère municipale déléguée aux ressources humaines.



Anniversaire & cérémonies

Un centenaire à Bouafles



Les membres de la municipalité représentés par Mme le Maire, accompagnée de quelques conseillers municipaux, ont souhaité honorer le 10 avril 2020, M. Jean MARC, doyen de la commune, pour son centième anniversaire en lui présentant leurs vœux. Des cadeaux lui ont été remis.

Un centenaire qui résonne comme un signe positif pour nous tous !

Cérémonie du 08 mai



Anne Froment Prouvost, Maire de Bouafles, a rendu hommage aux morts pour la France pendant la Seconde Guerre Mondiale, entourée de quelques administrés et conseillers municipaux, parmi lesquels M. Revaillet, porte-drapeau, et M. Langendoerfer, Président de l'Association des Anciens Combattants (A.C.P.G.-C.A.T.M.) de l'Eure. Après le discours officiel, des gerbes ont été déposées.

Cérémonie d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine et remise de médailles



Lundi 08 Juin 2020, Mme Le Maire de Bouafles a rendu hommage aux Morts pour la France en Indochine, entourée de quelques administrés, parmi lesquels : M. Langendoerfer, Président de l'Association des Anciens Combattants de l'Eure (A.C.P.G - C.A.T.M), 4 de nos porte-drapeaux, les gendarmes de la Brigade des Andelys, ainsi que des Conseillers Municipaux. Après la lecture du discours de la Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées par Mme le Maire, des gerbes ont été déposées.

Cette cérémonie a été l'occasion pour M. Langendoerfer de remettre la Croix du Combattant et la médaille Commémorative d'Algérie à **M. Marceau DUBOS**, ainsi que la Croix de Combattant et la médaille de la Reconnaissance de la Nation à **M. Jean-Bernard TESSIER**. Nos 2 récipiendaires émus et fiers ont été félicités par l'ensemble des participants.

Distributions de masques et de chocolats

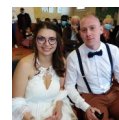


Le vendredi 29 mai 2020, les membres du Conseil Municipal ont distribué dans vos boîtes aux lettres les masques réutilisables (cat.2, en tissu) reçus du Département de L'Eure.

Certaines familles ont reçu également des chocolats : il s'agit d'un don qu'Intermarché d'Aubevoye a fait à la Mairie, il a été décidé de les offrir aux enfants de Bouafles âgés jusqu'à 10 ans.

Mariages

26/09/2020 : Julie HUBERT et Jonathan CAMUS



19/09/2020 : Nathalie MASSON et Éric POMMERY



12/09/2020 : Katarina VOJINOVIC et Christophe PIAT



Automne 2020

Rentrée 2020 : l'Ecole des Bois de Seine

Pour cette rentrée scolaire 2020/2021, l'Ecole des Bois de Seine accueille 53 élèves.

- ◇ **PS, MS et GS** : 23 élèves - Valérie THIERRY et Marina BLANCHARD (ATSEM).
- ◇ **CP, CE1 et CE2** : 15 élèves - Emilie GASPART (Directrice).
- ◇ **CE2, CM1 et CM2** : 15 élèves - Delphine DURIN.

L'équipe des enseignantes est renforcée par la présence de Julie CHAPLAIN, Laure BROWANG et Stéphanie PATRELLE : AVS.

Le service de la **cantine** est assurée par : Pascale ZETER, Marina BLANCHARD et Stéphanie PATRELLE.

Le prix du repas est fixé à 3,90 €.

La fourniture des repas est confiée à la cuisine centrale des Andelys.



L'équipe pédagogique

La garderie périscolaire est assurée tous les matins, de 07h30 à 08h30 et tous les soirs de 16h00 à 18h30, par Mathilde ROUEN, Marina BLANCHARD et Stéphanie PATRELLE.

La tarification se fait à l'heure, le matin : 1 € et le soir : 2,50 € (pour 2h30).

Les associations Bouaflaises

⇒ **Association Animations et Loisirs (AAL)**

Contact : Christian LEROY / 02.32.54.33.85

⇒ **Comité des Fêtes**

Contact : Martine GIRARDIN / 02.32.54.21.51

⇒ **Tennis Loisirs de Bouafles**

Contact : Dominique ROLLAND / 06.08.13.39.61

⇒ **Billard**

Contact : Michel VOYER / 02.32.54.10.78

⇒ **Aux Compagnons des 4 pattes**

Contact : Jean-Marc FALLER / 02.32.51.43.91

⇒ **Moto Club de Bouafles / ASCG**

Contact : Delphine CARPENTIER / 06.50.00.06.26

⇒ **Le bois des Elfes, tournoi de cartes magiques**

Contact : Thierry QUILLET / 02.32.54.14.17

⇒ **Association pour les Petits Ecoliers de Bouafles (APPEB)**

Contact : Magali COUTURIER / 06.62.54.48.69

⇒ **Association pour l'Eglise SAINT-PIERRE de Bouafles (AESPB)**

Contact : Dorothee DERREY / 06.60.63.37.91

⇒ **Association de Football de Bouafles (AFP)**

Contact : Xavier GUENAULT / 06.30.91.27.02

⇒ **Twirling Sportif de Bouafles**

Contact : Stéphanie GAMBU / 06.50.27.43.30

⇒ **Association musicale Normande Calvatonic**

Contact : Christophe POUILLAIN / 06.31.56.89.69

Nouveau commerce à Bouafles

Le camion de pizzas à emporter **DAM'S PIZZA** est présent tous les **mercredis** de **18h00 à 21h30**, sur le **parking du 14 juillet** (parking du stade).



Commande sur place
ou au
06.79.79.76.48.



Un **collecteur** de vêtements, linges et chaussures **A TOUT VAPEUR** est à votre disposition **26 Haute Rue**, devant le parking de l'école.

Projet d'aménagement « Cœur de Bouafles »

C'est en 2015, durant la précédente mandature que le projet d'aménagement « centre bourg » aujourd'hui, nommé « **Cœur de Bouafles** » a vu le jour et dans lequel il est prévu : la réhabilitation de la Mairie, la création d'espaces verts, une place, une nouvelle voirie et la vente de terrains à construire.

Un premier dossier de **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avait été déposé à la Préfecture en 2019. Après quelques ajustements, mise à jour du dossier et délibération du Conseil Municipal, élu en mars 2020, la Préfecture **accorde une subvention de 40 %** des montants engagés, assortie **d'une subvention de 12%** des montants engagés par le Conseil Départemental.

Suivant les conseils de la Préfecture, les travaux débiteront par l'aménagement de la Mairie et des espaces publics.

La volonté de la Municipalité est de valoriser et d'adapter les nouveaux moyens de construction à l'ensemble du bâtiment, ce qui lui permettrait d'avoir une véritable identité, repérable plus facilement, s'intégrant dans le site actuel et s'inscrivant dans le

projet futur d'aménagement.

Rappelons que la Mairie a été construite en **1978** par les habitants du Village, qui se sont organisés, « principe des castors ». Nous sommes fiers de cette réalisation et souhaitons garder « **l'esprit** » de ce bâtiment.

Les travaux de réhabilitation de la Mairie s'organiseront autour du réagencement et d'une optimisation de la salle du Conseil et des Mariages, du secrétariat, du bureau du Maire, de la salle de repos, des différents locaux (urbanisme, archives, rangement). Un sas d'accueil des visiteurs sera créé.

Une isolation thermique est envisagée ainsi que le changement de la chaudière (actuellement au fioul). Des travaux de peinture, l'installation électrique et domotique de chaque pièce et le changement des ouvertures sont également prévus.

Les sanitaires seront changés et un toilette PMR (Personne à Mobilité Réduite) sera créé.

Le cahier des charges de ces travaux a été envoyé.

La Sté EAD (lots à bâtir) va être recontactée.

Règlement intérieur et tarifs des cimetières de Bouafles

Le règlement intérieur - du **cimetière de l'Église** situé Haute Rue et du **nouveau cimetière** situé Haute rue, à la sortie du village - a été mis à jour. Il est consultable à la Mairie et disponible également sur le site internet de Bouafles.

Ce règlement intérieur rappelle :

- * les dispositions générales,
- * les règles relatives aux inhumations,
- * les règles relatives aux inhumations en terrain commun,
- * les règles relatives aux travaux de concession,

- * la gestion des concessions,
- * les règles relatives aux caveaux provisoires,
- * les règles applicables **au columbarium**,
- * les règles applicables **au jardin du souvenir**,
- * les dispositions relatives aux taxes funéraires.

Les tarifs des concessions sont les suivants :

- . concession 30 ans : 110 €
- . concession 50 ans : 180 €
- . columbarium 50 ans : 600 €
- . jardin du souvenir : 50 €

Nouveau cimetière



Cimetière de l'Église



Eco pâturage

Dans le cadre de la convention établie avec le **Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie**, une éleveuse a mis une cinquantaine de brebis en pâture dans la zone des Poudres de la mi-août à la mi-octobre. Les clôtures amovibles sont changées

régulièrement de place pour permettre un nettoyage du terrain. Plusieurs administrés ont pu discuter avec Alexandra qui était ravie de l'accueil qu'elle a reçu.

Elle doit revenir au printemps avec, nous l'espérons, plein de petits agneaux.



Automne 2020

Le C.C.A.S

Le **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)** est un établissement public de la commune qui gère l'action sociale.

A QUOI SERT LE CCAS ?

Le CCAS a deux missions principales :

. Mettre en place la politique sociale voulue par la municipalité. C'est ce que l'on appelle l'aide facultative. Cette aide facultative est très large puisqu'elle va de l'aide financière exceptionnelle à un Bouaflais dans une situation précaire, au soutien pour l'achat des cartes de transports scolaires par exemple.

. Accueillir, conseiller et orienter les personnes âgées, handicapées et/ou en difficultés dans les démarches administratives en lien avec les services de la Préfecture ou du Conseil Départemental (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Aide Médicale d'Etat, Allocation Adulte Handicapé,...).

COMMENT FONCTIONNE LE CCAS ?

Les membres du CCAS se réunissent en moyenne tous les 2 mois afin d'étudier les demandes reçues et les dossiers en cours.

Toutes les décisions prises par le CCAS sont soumises au vote puis transmises ensuite en Préfecture au service de contrôle de légalité pour enregistrement et mise en application.

LES AIDES ET SERVICES ACCORDÉS PAR LE CCAS DE BOUAFLES : SOLIDAIRES À TOUT ÂGE

⇒ Le goûter des aînés

Le CCAS soutient le goûter des aînés qui a lieu le 1er mardi de chaque mois à la salle d'activités.

⇒ Le plan canicule

Toute commune a l'obligation de tenir un registre des personnes de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap fragiles et isolées.

Le Centre Communal d'Action Sociale s'assurera en période de canicule que ces personnes n'ont pas de problème.

Si vous souhaitez être contacté(e) et faire partie de ce registre, il vous suffit d'en faire la demande auprès du CCAS.

⇒ La téléassistance

Le CCAS de Bouafles a conventionné en 2016 avec le dispositif de téléassistance **PRESENCE VERTE** de la MSA afin de faire bénéficier aux Bouaflais d'une aide financière à l'installation de ce dispositif.

Vous vous sentez seul(e) ou isolé(e), il vous arrive de chuter à votre domicile, vous souhaitez qu'en cas de besoin, un proche soit alerté rapidement, vous avez besoin d'être rassuré, vous pouvez choisir de mettre en place ce dispositif. De chez vous, la télécommande portée autour du cou ou du poignet, permet sur simple pression d'un bouton d'établir un contact automatiquement avec un interlocuteur qui vous écoute, vous rassure et déclenche, si besoin, une intervention adaptée.

⇒ Les cadeaux de fin d'année

Pour nos aînés : chaque année le choix est donné à nos aînés de participer à un déjeuner et après-midi dansant ou de bénéficier d'un colis gourmand au moment de Noël.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé **d'ANNULER LE REPAS et d'offrir le colis gourmand à tous nos aînés**. Le jour de sa distribution vous sera communiqué ultérieurement.

Pour les 0 à 10 ans : un bon d'achat à utiliser dans les commerces de proximité partenaires est offert à chaque enfant à l'occasion de Noël. Les cadeaux ainsi choisis sont conservés chez les commerçants. Le Père Noël les récupère le jour du spectacle de Noël et les offre à chaque enfant lors du goûter.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement **ne nous PERMET PAS DE MAINTENIR UN SPECTACLE**, toutefois, une solution adaptée à cette situation pourrait être étudiée afin de permettre au Père Noël de pouvoir distribuer ses cadeaux aux enfants. Nous vous tiendrons informés début décembre.

⇒ Aide au transport scolaire

Sur demande écrite adressée au CCAS (adresse de la mairie) et accompagnée d'un R.I.B. et d'une photocopie de la carte de transport scolaire, le CCAS accorde un soutien financier de 20 € à tous les collégiens ou lycéens détenteurs d'une carte de transport scolaire.

⇒ Aide aux frais de centre de loisirs

Sur demande écrite adressée au CCAS (adresse de la mairie) et accompagnée d'un R.I.B. et de la facture acquittée, le CCAS accorde un soutien financier aux frais de fréquentation d'un centre de loisirs.

⇒ Séjour extérieur

Le CCAS finance pour partie, en complément de la contribution du Comité des Fêtes de Bouafles, le séjour extérieur proposé aux enfants de la commune, tous les 2 ans, dans le cadre de la scolarité ou autre.

⇒ Divers

Le CCAS peut également soutenir ponctuellement des actions solidaires, des familles se trouvant dans des situations d'urgence, des réussites scolaires exceptionnelles, des exploits sportifs, des actions héroïques ...

LES MEMBRES DU CCAS

Le CCAS est composé d'élus et d'administrés volontaires :

Présidente : Anne FROMENT PROUVOST

Vice-présidente : Karine POUILLAIN

Membres : Béatrice MÉGRET, Séverine SAINT-GERMAIN, Murielle LEVASSEUR-DUSSART, Nathalie LEPRÊTRE, Camille DARRAS, Béatrice DERREY, Stéphanie LUCAS, Raymond LOLLIER, Christophe VANDECANDELAERE.

COORDONNEES - RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, complément d'information ou demande vous pouvez soit :

- contacter le secrétariat de mairie au : 02.32.54.36.66
- adresser un mail à : mairie-bouafles27@wanadoo.fr
- adresser un courrier en mairie à l'attention du CCAS :
Mairie - 28 Haute Rue - 27700 BOUAFLES

Pêche sportive à Bouafles



« Depuis début Août 2020, le point pêche a reçu sa labellisation afin d'organiser plus facilement ses championnats. Cette labellisation est un plus pour les commerces du secteur » commente Mme Le Maire (extrait paru dans Paris Normandie). Fin août, 60 pêcheurs (dont certains venus de Belgique) se sont retrouvés autour du **grand lac des Mousseaux**, afin de participer au **concours de pêche sportive**, organisée par l'association **Garbolino Team 76**. Un concours de pêche « à la plombée », réservé aux seuls licenciés, et qui s'est déroulé dans le respect du protocole sanitaire, édicté par la **Fédération Française des Pêches Sportives**. C'est **M. Florian Lemajeur**

qui a remporté ce concours avec **45,250 kg de poissons**. Les organisateurs précisent qu'« après la pesée, les poissons sont remis à l'eau avec le plus grand soin possible ».

Un autre **concours national Master Feeder Garbolino** était organisé les 12 et 13 septembre par M. Franck Dupuis, président de Garbolino Team 276.

Un dossier de candidature a été déposé à la FFPS pour obtenir un **label spécifique** (Parcours de Pêche Sportive) pour les **compétitions nationales en eau douce**. La réponse est attendue pour 2021. Le Grand Lac des Mousseaux pourrait obtenir le plus haut niveau de label, soit « **5 hameçons +** ».



Freddy Schallenbergh (à gauche) est venu de Belgique. Mais c'est Florian Lemajeur (à droite) qui s'est imposé avec un total de 45,250 kg de poissons.

Travaux de restauration église Saint-Pierre de Bouafles



L'église **Saint-Pierre de Bouafles** s'inscrit dans le périmètre touristique du Château Gaillard. Son clocher marque le paysage de la vallée de la Seine entre Les Andelys et Courcelles S/Seine. C'est pour conserver la place que mérite l'église comme patrimoine architectural du village que des habitants de Bouafles ont créé une association de sauvegarde : l'**AESPB**. Elle compte une quarantaine d'adhérents et organise de nombreuses animations afin de récolter des fonds pour entretenir l'édifice : concerts, marché de Noël, portes ouvertes ...

avec le soutien de l'UDAP de l'Eure et la DRAC de Normandie.

Montant prévisionnel des travaux : 33784 €.

Différents organismes ont été sollicités et ont participé au financement de ces travaux de restauration :

Aujourd'hui, l'association peut être fière du travail accompli et a pu réceptionner la fin des travaux de restauration début octobre :

- réfection complète de la couverture en petites tuiles du chœur et de la sacristie, avec réemploi d'une partie des tuiles existantes,
- restauration de l'appui et de la liaison d'un entrait de ferme avec la maçonnerie et la panne sablière. Mise en œuvre d'un corbeau de soutien,
- réfection des corniches plâtre.

Maître d'ouvrage : Mairie de Bouafles,

- Etat : DETR (40%).
- Département - dispositif « Mon Village Mon Amour » (40%).
- SNA : fonds de concours.
- Commune de Bouafles.
- Fondation du Patrimoine : financement participatif (2220 €).
- Sauvegarde de l'art français (3000 €).
- Association pour l'Eglise Saint-Pierre de Bouafles (dons de particuliers : 1770 €).

Des demandes de devis sont en cours, pour l'habillage intérieur de la poutre, l'étanchéité des fenêtres côté chœur afin de remédier au problème des fuites d'eau et le démoussage du toit.

Pour une demande d'adhésion ou faire un don à l'AESPB, contacter le 06.60.63.37.91 ou aesp27@gmail.com



SYGOM

Rappel :

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être sortis sur la voie publique uniquement la veille des jours de collecte, **à partir de 18 h.**

Lorsque les ordures sont déposées dans des bacs, ceux-ci doivent être remisés le plus rapidement possible après le passage de la benne de collecte, et au plus tard à 20 heures.

La **collecte des ordures ménagères** et de collecte **sélective** a lieu **le jeudi**.

Attention : décalage d'une journée en cas de jour férié. Au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes **sont reportées au lendemain** du jour habituel. Ainsi, à partir du jour férié, toutes les collectes sont décalées de 24h jusqu'au samedi. Le service reprend normalement la semaine suivante.

Les sacs jaunes de collecte sélective sont disponibles gratuitement à la Mairie.

Des containers à verre sont disponibles : Rue des Alouettes, Haute Rue, salle d'activités, caravaning.

Pour la tranquillité de tous, merci de ne pas jeter les verres entre 22h et 6h.

Horaires de la déchèterie :

Du 1er octobre au 31 mars :
(Horaires d'hiver) :

du Lundi au Vendredi : 13h30 à 17h00.

Samedi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Afin d'aider les habitants de son territoire à s'équiper d'un bac pour la collecte de leurs ordures ménagères, le SYGOM offre le **remboursement de 15€** aux particuliers pour l'achat d'un nouveau bac — conforme aux normes EN NF 840 (volume compris entre 120 et 240 L). Le dossier est à envoyer directement au SYGOM avec les justificatifs demandés.

Le SYGOM attribue également une **aide** pour l'acquisition d'une **tondeuse exclusivement mulching** ou d'un **robot tondeuse** à hauteur de **25%** du prix d'achat et dans la limite de **200€**. Pour l'achat d'un **kit de fixation mulching** : **70%** du prix d'achat.

La **technique du mulching** consiste à tondre sa pelouse très finement, pas de ramassage. Elle contribue à la réduction de déchets verts déposés à la déchèterie et préserve l'humidité du sol pour un entretien optimal de la pelouse.

Ces offres sont soumises à conditions, se renseigner au 02.32.54.47.64.



Flash infos

A.P.P.E.B

En juin dernier, l'Association Pour les Petits Écoliers de Bouafles a renouvelé son opération de **collecte** de papier avec l'installation d'un container **PAPREC Recyclage Normandie**.

Poids : 7040 Tonnes

Total : 422 euros, reversés au profit des écoliers de Bouafles.

Une nouvelle opération devrait avoir lieu en janvier 2021.

Merci à tous !

Enquête INSEE

L'INSEE doit réaliser une enquête **du 28/09/2020 au 31/12/2020** sur l'**histoire de vie** et le **patrimoine** des ménages. Elle est réalisée sur un échantillon d'env. 16000 logements, dont certains se situent sur notre commune.

Les ménages interrogés seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Il sera muni d'une carte officielle et appliquera les mesures sanitaires obligatoires.

Nous vous remercions, par avance, de l'accueil que vous lui réserverez.



A.F.B

Grâce à sa volonté et à sa persévérance, Xavier Guénault, aidé de toute son équipe de coach entraîneurs et autres parents bénévoles, obtient **de très bons résultats avec ses jeunes joueurs**. Nous pouvons être fiers des enfants des équipes de **U6 à U13** qui se distinguent tant sur les plateaux que durant les matchs. N'hésitez pas à aller les soutenir durant leurs matchs, ou à donner un peu de votre temps pour aider les organisateurs. Soulignons également la création, d'une équipe **Foot Loisir**, mixte, à partir de 13 ans (Nov. 2020).



**Opération
collecte
de papier**

MAIRIE DE BOUAFLES

Mairie
28 Haute Rue
27700 BOUAFLES
Tel : 02.32.54.36.66
mairie-bouafles27@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public :
Lundi et vendredi : 09h30-11h45 / 14h00-17h00
Mardi : 09h30-11h45 / 14h30-19h00
Fermée le mercredi, jeudi et WE.

Retrouvez Bouafles sur
le Net !
www.bouafles27.com

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : de 17h30 à 19h00. Les autres jours, prendre RDV au 06.07.30.09.69

Conformément à l'arrêté municipal n° 61/2020 du 06/10/2020, il est rappelé (extraits) :

- ◇ que l'utilisation des outils et engins pouvant provoquer des nuisances sonores (tondeuses, outillages électriques ou thermiques, ...) est interdite en dehors des horaires suivants : **jours ouvrables** de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 - **les samedis** de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 - **les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00.
- ◇ que les feux sont strictement interdits sur le territoire la commune, et ce toute l'année. Les déchets de végétaux doivent être apportés à la déchèterie, il est interdit de les déposer au bord des chemins du village.
- ◇ que l'usage (mise à feu et lâcher) de tout dispositif type ballon à air chaud, lanterne chinoise, montgolfière en papier etc ... comprenant une source de chaleur (bougie, par ex) est strictement interdit sur le domaine communal.
- ◇ que les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas et doivent être tenus en laisse sur les terrains communaux, que les chiens n'aboient pas intempestivement et que tous respectent la propreté du village. Les animaux sont interdits dans les cimetières et aires de jeux.
- ◇ qu'il incombe aux propriétaires d'élaguer, de tailler arbres et haies qui dépasseraient sur l'espace public. L'entretien en toute saison des abords de trottoirs et banquettes jusqu'au caniveau (neige, verglas, feuilles etc ...).

Cet arrêté sera distribué à chaque famille.

- ⇒ Les **comptes rendus du conseil municipal** sont disponibles sur le site de la commune **bouafles27.com** et **sur les panneaux d'affichage**.
- ⇒ Pour toute question liée à la **salle d'activités**, notamment au planning des réservations, il convient de contacter directement le **régisseur au 06.31.06.11.91** et de laisser un message avec vos coordonnées en cas de non réponse. Vous pouvez contacter par mail : sdfbouafles27@outlook.fr

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16ème anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc ...). Il est primordial de conserver précieusement cette attestation.

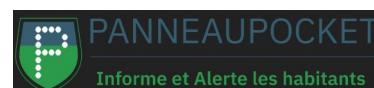
Dans l'agenda

du 01 au 30 octobre : relève des compteurs d'eau.

11 novembre : Commémoration de l'armistice à 11h00 au monument aux morts.



En raison de la crise sanitaire COVID, le **repas organisé** habituellement **début décembre au profit du TELETHON**, est **ANNULE**. L'organisation d'une activité extérieure est à l'étude. Les informations vous seront communiquées ultérieurement.



Pour recevoir des alertes et des infos par notifications, installez l'application sur votre téléphone. Simple, gratuit et anonyme. En cas de difficultés d'installation, le secrétariat peut vous aider.